

Compte-rendu de la réunion du Forum des Sociétés Savantes du 25 janvier 2010

Institut Henri Poincaré Paris 5^e

Une trentaine de sociétés savantes de toutes disciplines étaient représentées, dont la SAES, l'AFEA ainsi que d'autres sociétés savantes d'anglicistes. Des présidents de jurys (CAPES, agrégation), des représentants d'associations et des collègues du secondaire étaient également présents.

Principaux points abordés dans l'ordre du jour de l'après-midi, consacré précisément à la masterisation et la réforme du lycée :

- Masterisation

- Discussions et interrogations concernant l'arrêté du 31/12 : faut-il un master validé ? Précisions de collègues : l'arrêté explique le décret, et précise les équivalences du diplôme de référence, le master. Les décrets indiquent que pour se présenter aux concours, il faut être titulaire soit, du master ou d'un équivalent ; soit, être inscrit en dernière année de master. Il subsiste des interrogations pour l'inscription en M1, notamment parce que les dates des écrits du CRPE et du CAPES ont été avancées, de même que pour l'obtention du master complet pour s'inscrire à l'agrégation, qui font toujours l'objet de discussions et seront peut-être revus.

1) point sur l'épreuve « agir en fonctionnaire éthique et responsable »

Certes, l'épreuve fait partie du référentiel des tâches, mais elle pose de nombreux problèmes. Pour le détail, voir l'arrêté du 19 décembre 2006 sur le cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=59E79B381D03273B1841968E7B726F61.tpdjo07v_3?idArticle=LEGIARTI000006445719&cidTexte=LEGITEXT000006055027&dateTexte=20100107Arr

Concernant l'agrégation :

C'est une épreuve totalement exogène, ce qui pose problème sur plusieurs plans :

- Cette épreuve n'a pas de caractère disciplinaire ;
- L'introduction de cette épreuve dans une autre épreuve à caractère disciplinaire va déséquilibrer celle-ci ;
- Les exigences et le contenu de cette épreuve sont flous ;
- Quelles formations seront mises en place pour préparer à cette épreuve, et par qui ?
- Qu'attend-on de cette épreuve de la part du candidat ?
- Comment évaluer cette épreuve ? Et qui le fera ?

En outre, le poids de cette épreuve varie selon les différentes agrégations : la Société des Agrégés a fait une étude comparative du poids de l'épreuve et celui-ci diffère du simple au triple selon les disciplines. En outre, soit elle est fusionnée avec une autre épreuve, soit elle représente tel nombre de points : il y a donc des différences.

L'agrégation a un rôle à jouer dans la formation du collège au lycée ou à l'Enseignement Supérieur. Selon les disciplines, le risque est que les candidats à la recherche se détournent de l'agrégation. Appauvrissement de la qualité de l'agrégation et problème de son devenir.

Problème de la circulation dans le jury dans certaines disciplines à cause de cette épreuve et problème de compétences pour évaluer cette épreuve.

Y aura-t-il des inspecteurs pédagogiques régionaux dans les jurys ?

Problème de déséquilibre et d'équité car on va classer des fonctionnaires sur un référentiel d'épreuves qui n'a pas le même poids. Vers un recours en Conseil d'Etat ?

NB : Certaines ENS, en raison de la place du concours – désormais après le Master validé, et donc après le M2 – refusent de préparer l'agrégation dans certaines disciplines.

Concernant le CAPES

L'introduction de cette épreuve crée des déséquilibres à l'oral. Surtout, le CAPES change profondément de nature en raison de la suppression d'une épreuve à l'écrit, voire des programmes (suppressions dues essentiellement à des raisons économiques).

Les sujets du CAPES sont à rendre bientôt car les écrits ont lieu en décembre. Mais quels seront la nature et les documents prévus par certaines des nouvelles épreuves ? Et l'épreuve « agir en fonctionnaire » pose les mêmes problèmes que pour l'agrégation.

2) Point sur l'année transitoire 2009 - 2010

Problème pour l'agrégation : l'obtention du Master validé induit le risque que le vivier de l'agrégation ne se tarisse pour la session 2011.

Mais c'est surtout l'organisation des stages des néo-titulaires qui est préoccupante, notamment pour les lauréats de la session 2010. Dans certains rectorats se met en effet en place, pour la rentrée 2010, un système qui verrait des néo-titulaires placés dans des classes sur un service de 18h. Ils bénéficieraient parfois d'une période de 6 semaines en début d'année (avec un service assuré alors par des contractuels ?) et auraient une formation de quelques semaines pendant lesquelles ils seraient remplacés par les étudiants en M1 ou M2. Les modalités semblent différentes selon les rectorats, et pas toujours très précises. Les conséquences seraient désastreuses pour l'entrée dans le métier des étudiants et pour les classes et les élèves. Le Forum des Sociétés Savantes se propose de faire un travail d'alerte des parents d'élèves et de leurs organisations (FCPE, etc) et peut-être d'acheter un encart dans la presse.

Échanges avec la salle sur les moyens d'action. Un communiqué « masterisation » va être rédigé, qui reprendra le texte de novembre, auquel seront ajoutées des annexes reprenant les nouveaux cadrages et les dernières informations.

3) Point sur la Réforme du Lycée

Principales orientations :

- un tronc commun en classe de Première sur un ensemble de disciplines littéraires et classiques
- rééquilibrer les séries entre elles : plus de suprématie de la classe S.
- accompagner davantage les élèves
- davantage d'autonomie du disciplinaire
- enseignements exploratoires en seconde (ex. l'économie).

Problèmes que pose la réforme :

- 2h d'accompagnement individualisé pour tous les élèves (ex. du soutien, de la spécialisation, des cours d'orientation, etc.), mais pris sur l'enseignement disciplinaire ;

- globalisation des horaires dédoublés, mais les heures seront redistribuées selon les endroits : risque de tensions entre les disciplines et les collègues ;
- recul du disciplinaire : même volume global horaire ;
- aucun cadrage national des enseignements, donc risque de déséquilibres ;
- création d'une classe de Première unique car Tronc Commun de 60% du volume. Donc risque de voir beaucoup d'élèves s'orienter vers la classe S et donc d'appauvrissement des autres sections ;
- problème de l'unité entre les disciplines pour faire la répartition ;
- disparition des options ;
- suppression de certaines matières importantes, comme l'histoire-géographie en S, ce qui pose des problèmes pour l'orientation post-bac en cas de poursuite d'études non scientifiques (même problème pour d'autres matières).

Échanges avec la salle sur le communiqué du Forum sur le Lycée, qui va être publié prochainement.